

INFORMATION RETRAITE-E-S CNRACL

CONSEIL D'ADMINISTRATION EXCEPTIONNEL DU 30 AOUT 2019

Le Conseil d'administration a acte du veto du Gouvernement pour transférer le report de 15 millions d'€ du budget du Fonds d'action sociale de l'exercice 2018 sur 2019.

Malgré ce veto, le Conseil d'Administration a décidé à l'unanimité :

1/ **Des mesures exceptionnelles** qui s'appliqueront de septembre à décembre 2019 notamment pour améliorer les performances énergétiques des logements (installation de pompe à chaleur, feu à pellets ou bois).

Afin de permettre de financer un mode de chauffage plus économique, la CNRACL prendra en charge la facture de ce type de mode de chauffage, en déduisant les aides de l'État ou du territoire qui auront été perçues, cela permettra de financer un mode de chauffage plus économique.

2/ **Des mesures expérimentales** qui s'appliqueront dans un premier temps, jusqu'à fin 2020 (paiement des abonnements de transport nationaux et inter-régionaux, une participation annuel de 500 euros pour vos voyages en train, participation pour l'achat d'un vélo électrique, changement d'électro-ménager pour avoir des appareils basse consommation.

Ces nouvelles mesures vont être présentées sur le site CNRACL, nous invitons les pensionné-e-s à aller sur ce site pour consulter les aides exceptionnelles ou expérimentales qui seront proposées ou contacter les services par téléphone afin de recevoir la documentation appropriée.

Les administratrices et administrateurs CGT de la CNRACL, avec leurs Fédérations, interpellent tous les retraité.e.s et les sections de retraité.e.s de l'importance d'utilisation du budget du FAS.

En effet, la non utilisation de ce budget permet aux ministères de tutelles (Budget et Sécurité sociale) d'avoir des arguments pour encore diminuer le budget d'action sociale et donc de diminuer les aides aux pensionné-e-s les plus fragiles.